L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Bureaux 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN 19 FEVRIER.

FEUILLETON.

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE ALMARD.

PREMIERE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE

XIV.

VIE DE BOHEME DE ROSETTE.

(Suite.)

Le lendemain, au inspecteur entra dans la salle où nous avions passé une nuit pleine de puces et d'appréhensions et il donna l'ordre que les enfans fussent mis à part.

On nous sépara.

Ce que sont devenus Jean Vadrouille, la Mignonne et le reste de la tribu, je ne l'ai jamais su, n'ayant jamais entendu parler d'aucun petit nabit nédfaste.

Outre Papes-Fleuries et moi, on avait emprisonné une dizaine de petite Bohémiens.

Je suppose seulement que, pour se débarrasser le pays de ces hôtes incommodes, contre lesquels on n'avait, après tout, aucune accusation sérieuse à porter, on leur avait fait repasser la frontière, ou les reconduisant de brigade en brigade.

Ceux là étaient bien les fils et les filles du pujets et fêaux serviteurs de Son Altesse Jean Vadrouille, premier du nom.

Il est probable qu'on les rendit à leurs augustes parens.

Mais, ma sœur et moi, nous n'étions les enfans de personne.

Personne ne nous réclama.

Ce fut ce qui nous sauva.

Nous restâmes internés dans la prison Pespace de sept ou huit mois.

Et ce ne fut pas encore là le temps le plus malheureux de notre vie.

La femme du geôlier s'intéressa à nous.

Elle venait de perdre une enfant de notre âge à laquelle Pâques Fleuries ressemblait.

Cette ressemblance fut une chance pour toutes deux.

D'abord à l'insu de son mari, puis, après lui avoir tout avoué, avec son assentiment, elle nous traita aussi bien que les réglements sévères de la maison le permettaient.

Aux heures où les surveillans ne pouvaient nous surprendre, elle nous permettait dans son logis et nous enseignait à faire des fleurs.

Avant son mariage, elle avait été fleuriste.

Ce travail-là ne m'amusait guère.

J'aurais préféré courir dans le préau et m'ébattre au grand soleil ; mais Pâques Fleuries me grondait gentiment, comme elle sait gronder.

— Apprenons, ma sœur, me répétait-elle sans cesse. Qui sait si ce métier, ou travail, qui le paraît ennuyeux et inutile, ne sera pas plus tard une ressource dans nos mauvais jours ?

Je suivis son conseil.

Elle me traita la justice de convenir que je sentais toujours des choses justes.

— Mentense ! fit Pâques-Fleuries en me menaçant du doigt.

— Nous faites de rapides progrès, continua Rosette. Bientôt même, ils deviennent tels, que nous en pouvions rencontrer à notre maîtresse

Au bout de six mois, peu d'ouvrières eussent pu lutter d'habileté et de vitesse avec nous.

La digue femme était enchantée ; elle se montrait fière de nous, et, en avait raison.

Le geôlier, non plus, prit à cœur de terminer ce que sa femme avait si bien commencé.

Il nous procura de l'ouvrage en ville, et chaque samedi il nous remettait intégralement l'argent que nous avions gagné dans la semaine.

Pâques-Fleuries serrait précieusement le prix de notre travail.

A la longue, cela finit par faire une petite somme.

Cependant, quoi que fissent ses braves gens, malgré tout leur bonne volonté, le régime de la prison nous était peu salutaire.

Le travail ne donnie pas la santé.

Et mon la santé, la gaîté s'en va.

Habituées au grand air, et accoutumées à ne nous plier à nulle espèce de joug, l'ennui nous gagna. La nostalgie de la liberté nous minait.

Pâques-Fleuries dépérissait à vue d'œil.

Moi, je perdais mes grosses couleurs.

La bonne geôlière s'aperçut de notre tristesse et du changement qui s'opérait en nous.

Elle en devina la cause.

Sans nous donner un espoir qui aurait pu être trompeur, sans nous souffler un mot, elle joua des pieds et des mains, elle fit si bien que plusieurs familles pieuses, le curé de la paroisse, le maire de Strasbourg s'intéressèrent à notre sort.

Il ne fut pas difficile à ces diverses influences d'obtenir l'ordre de notre élargissement.

Un beau matin, la geôlière vint nous annoncer, le sourire aux lèvres et des pleurs dans les yeux, que nous allions être rendues à la liberté.

Nous ne voulûmes pas la quitter aussi subitement.

Nous restâmes deux jours avec elle, par reconnaissance pour elle.

Tous les soirs et les bonnes qu'elle avait eu pour nous valaient bien ce petit sacrifice.

Vous ne savez rien encore comme elle se son mari en furent touchés !

Donc, deux jours plus tard, nous sortions de cette triste maison et nous montions en diligence pour nous rendre à Paris.

Nous ne portions pas sans vistique.

On nous avait combiées de cadeaux et de conseils.

Nous étions chargées d'un petit trousseau ; les lettres de recommandation ne nous manquaient pas.

Quant à l'argent, nous en avions plus qu'il ne nous en fallait pour le voyage et pour notre installation.

Nous nous croyions riches.

Il y avait près de cinq cents francs dans la longue bourse de coton rouge que notre protectrice avait tricotée à notre intention.

Cette somme provenait de notre travail et d'une collecte que des personnes charitables avaient faite en notre faveur.

C'était à notre bonne geôlière que nous devions tout cela.

Qui sait si, parmi ces pièces d'or et d'argent, fruit de ses leçons et de la charité, elle n'avait pas glissé, l'excellente créature, une parte de ses économies de ménage ?

XXV

OU L'HONNETE MACHURE REVIENT SUR L'EAU.

Rosette continue son récit.

Nous avions deux places de rotonde.

C'étaient les moins chères ; les banquettes n'étaient même pas remboursées en noyaux de pêches.

Mais peu nous importait.

Pâques-Fleuries et moi, nous nous sentions rendues à nous-mêmes. L'avenir nous apparaissait souriant de rose.

La argent que nous emportions nous donnait le temps de nous retourner, et, industrieuses comme nous l'étions, nous ne doutions pas qu'à tout peu les alouettes ne tombassent toutes rôties dans nos assiettes.

La femme du geôlier nous avait recommandées au conducteur, qui, à chaque relais, vaillait informer et tout marchait à nos souhaits.

Au départ nous nous trouvâmes seules dans la rotonde.

Le conducteur sonna la trompette du départ.

Le cocher releva ses trois vigoureuses bêtes en les enveloppant d'un coup de fouet, et la diligence partit au trigle galop.

Nous étions libres !

Tout nous semblait charmant.

Les arbres, les prés, les champs, faisaient mirroiter à nos yeux toutes les beautés de la nature.

Notre premier mouvement fut de nous jeter dans les bras l'une de l'autre et de remercier le Seigneur, qui nous permettait de recommencer la vie ensemble.

Cette joie passée, chacune de nous se recueillit dans son coin, Pâques-Fleuries pensant à ses mottes chéries, moi, me souvenant que bientôt je n'étais déjà vue emporter ainsi par ces chevaux dévorant une grande route.

Je me disais à part moi :

— Qu'est-ce donc que ces tours de route te rapproche peut être d'une mère ou d'un père qu'une nécessité a contraint à se séparer de toi ?

— Ah ! j'avais de bonnes raisons, mignonne Rosette, qu'au terme fixé par l'homme masqué à Jean Vadrouille, ce dernier reçut exactement les deux cents louis, prix de ses soins et de mon entretien.

Ce second paiement me fut une preuve qu'on ne me perdait pas de vue, et tout me porte à croire que, jusque dans notre prison, une main puissante avait veillé sur moi.

La lourde voiture s'arrêta au premier relais.

On changea les chevaux.

Puis on se remit en route.

Je vous passe nous silence les mille détails d'un voyage en diligence. Il n'est pas du de vous, mesdames, qui ne bien connaissez depuis *Puter* jusqu'à *Amen*.

Tout marcha comme d'ordinaire.

Au relais de Saverne, je fis la fatigue pour prit Pâques-Fleuries s'endormit.

Je voulais résister au sommeil, qui m'envahissait aussi.

Mais, vous le savez, rien de contagieux comme un bon ou un mauvais exemple, dans un étroit espace comme celui-là, et le repos le plus absolu succédait aux secousses de voyage.

Au lieu de descendre de manger à la même table d'hôte que les autres voyageurs, nous avions un petit panier de provisions, je ne dis même pas la peine de l'ouvrir, et fermant les yeux, comme ma sœur, comme elle je m'endormis.

A notre départ de Saverne, le bruit des roues et le trot des chevaux nous réveillèrent pour nous n'étions plus seules.

Une troisième personne venait de monter dans la rotonde. Cette troisième personne était un voyageur d'une quarantaine d'années, d'aspect bourgeois, honnête et tranquille.

Nous lui laissâmes la banquette de droite.

Pâques-Fleuries vint s'asseoir près de moi.

Jusqu'à Lutzelbourg, ce nouveau venu se tint dans le meilleur ton possible ; puis, s'enivrant sans doute, il nous adressa la parole, nous questionna, et, voyant que j'avais le sommeil le cacher, il apprit facilement tout ce qui nous concernait.

Il eut air de s'intéresser à nous.

Comme, jusqu'à ce moment, nous n'avions eu qu'à nous louer de tous les gens qui s'étaient occupés de nous et de nos affaires, nous donnâmes tête baissée dans le piège que ce bon homme au visage bonnasse, auquel on aurait accordé le bon Dieu sans confession.

Mal nous en advint plus tard.

Arrivé à Sarrebourg, cet homme nous dit :

— Mes chères enfants, vous avez bien de bonheur de m'avoir rencontré. Voici mon adresse à Paris. Venez me voir. Je serai à Paris chez moi, dans trois semaines au plus tard. Je vous aiderai à éviter tous les dangers, tous les mauvais pas qui se trouvent à chaque pas sur une fille pieds de deux jeunesses comme vous.

Il nous donna son adresse, qu'il écrivit sur un morceau de papier graisseux, contenu dans un volumineux portefeuille.

— Vous irez rue de la Cité, numéro 22 ; vous demanderez M. Chabrolas, et vous verrez que vous n'aurez pas à vous en repentir. Je suis forcé de m'arrêter à Sarrebourg, vous m'en voyez désolé.

Il descendit.

Nous le remercions de mieux qu'il nous était possible ; alors, faisant semblant de revenir sur ses pas,

— Que je sois étourdi ! s'écria-t-il. J'oublie que vous ne serez guère libres de vous tempo, et, comme vous en avez l'air, vous mêmes, tout autre mangeur de Sarrisle. Dites-moi à quelle adresse vous descendrez, et soyez tranquilles, c'est moi qui, le premier, irai chercher de vos nouvelles.

Nous entrions dans la vie, nous ne savions rien, nous ne nous méfions de personne, nous lui donnâmes le renseignement et l'adresse qu'il nous demandait, heureuse d'avoir acquis un protecteur, un ami de plus.

Le reste de voyage s'effectua sans que nul accident, nulle rencontre vint en troubler la monotonie.

Enfin, nous sous trouvons à Paris.

La femme du geôlier nous avait remis une lettre à l'adresse d'un commerçant du faubourg Saint-Marcin, qui travaillait pour l'exportation.

Il ne nous reçut pas de trente ouvrieres.

Il nous prit toutes les deux dans le même atelier, et nous donna trente sous par jour, a chacune.

Avec ce que nous possédions déjà, c'était plus qu'il ne fallait pour que nous puisions installer notre petit ménage.

A cette époque-là, nous ne faisions pas les fiéres, et au lieu d'avoir chacune un appartéfiers, et au lieu d'avoir chacune un appartement complet, du Rosette en rient, nous nous contentions de la même manarde et du même lit.

Tout alla bien pendant près d'une année.

Nous avions eu, au mois après notre arrivée à Paris, la visite de notre compagnon de voyage ; nous le reçûmes aussi gracieusement que possible, mais comme, tous comptes faits, Pâques-Fleuries et moi, en sonciait pas plus que moi que Fleurier ne se pouvait pas plus que moi de cultiver un connaissance, il en fut pour ses premiers frais d'amabilité et de prévenances.

A dégoûté, on nous avait appris déjà à nous méfier des vieillards qui s'intéressent subitement aux jeunes filles de quinze et seize ans.

— Est-ce pour moi que vous parlez ? interrompit en riant M. Lenoir.

— Non ; vous n'êtes pas vieux, d'abord, — et puis nous n'avons plus quinze ans, répondit Rosette. Aujourd'hui ne pouvait plus et faciliter de nous mettre dedans. Cinq années de Paris, mon bon monsieur Lenoir, mûrissent joliment le cerveau. On peut bien avoir peur de nous, mais ma sœur et moi, nous ne craignons personne.

Tout en n'acceptant pas les propositions honnêtes de M. Chabrolas, qui, en dehors de son politesse du dimanche, conjoint, nous nous offrait des places plus lucratives, pen à peu il nous fut impossible de ne pas reconnaître que ce brave homme ne voulait que notre bien.

Aussi nous départîmes-nous à la longue de notre sévérité. Un samedi soir il nous attendit à la sortie de magasin.

Il tombait de l'eau à torrens.

Nous étions sans parapluie.

Une voiture passait. M. Charbonneau nous fora d'y monter.

Un refus eût été ridicule.

Nous n'avions vraiment pas une seule raison à lui opposer.

(*A continuer.*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI, ... } Directeurs.

MERCREDI, 19 FEVRIER 1868.

Représentation extraordinaire de

La Fille du Régiment,

Opéra en 2 actes, de Donizetti.

Mme PEGOT-OMMER, rôle de Marie.
M. DAMIANI orlol de Tonio.

LA BELLE HELENE,

Opéra Bouffe en 3 actes, d'Offenbach.

Mme CHRISTINE DONVALDI.

On commencera à 7 heures très précises.

JEUDI, 20 FEVRIER,

LE BARBIER DE SEVILLE,

Opéra comique en 3 actes.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUES,
A l'Instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 22 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée à chaque bal, 20 francs, payables en redéuant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal, $3.00.

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre places la loge, et les avant scènes à raison de six places, moyennant une rétribution de $15 00.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Iset et Carlo Patti.

22 janv—1m

Théâtre National Germania.

LA SIGNORITA

Josefina Filomeno

A l'honneur d'annoncer qu'elle donnera un

Grand Concert

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Vendredi soir, 21 février,

AU THEATRE NATIONAL,

Mademoiselle F. Filomeno exécutera, pour le PIANO, par Liszt, Gottschalk, Thalberg, etc. et des compositions sur FLUTE MINEUR, pour le VIOLON par Mendelssohn, ainsi qu'un choix de morceaux de Paganini, Vieuxtemps, etc.

La vente des billets commencera aujourd'hui.

Pour les billets, s'adresser au Bureau du Journal.

Les programmes seront distribués aujourd'hui. 18fév

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, Nouvelle-Orléans.

SPALDING & RIDWELL, Propriétaires et Directeurs.
J. LENPOUT, ... Régisseur.
J. KITTREDGE, ... Trésorier.

Mardi, 18 Février 1868.

Tous les SOIRS et, SAMEDI, à midi.

Nouvelles dances, romances et pièces comiques dans lesquelles figurent tous les principaux artistes de l'Académie.

Under the Lamp Post or New Orleans by Gaslight, dansé par Mlle Rosa Bouquet.

Le spectacle se termine par Black and tan Ball. 18fév

REOUVERTURE DU Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITES.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

O. T. AMES, ... Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la *Ménagerie de la Nile-Orléans*, de AIMS, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ou remarquables que les nouveaux venus, le phant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle Nord.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile musicien qui joue de plusieurs machines à vapeur fonctionnant constamment ; MLLE ANNA CLARK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pieds et de ses dents.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

Costumes, Masques et Dominos.

Premier Prix décerné à la Foire de l'Etat à la Louisiane en 1868.

Mme. ALABAU,

Rue Conti, No 91, entre les rues Bourbon et Dauphine.

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES.

MME. ALABAU s'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et amis qu'elle a reçu, de Paris, un magnifique assortiment de COSTUMES de toute espèce et des genres les plus riches.

POUR MESSIEURS :

Louis XIII, XV, XVI, Régence, Henri IV, Richard III, l'Empereur Napoléon ; Duc César de Bazan, marquis, barons, tout-empêtre de costumes de princes et de pages, des plus riches ; Satan, Mephistophélès, Méphistophélès, Pierrot, Pierrille, Turcs et Grecs chef indien, tous ces monopoliser, tous ceux espèces de polichinelles, zouzs, espèce de domino, romains et égyptiens, toutes sortes de costumes de mesdames, trop nombreux pour être énumérés. Elle a d'ailleurs de tous ordre, dans ses magasins et des coqs, &c, des meilleures manufactures de Paris.

POUR DAMES :

Costumes des grandes dames riches, tels que reines, princesses marquises, impératrices, duchesses. Etoile de Malte, Reine des Neiges, Reine de la Nuit, Fleur de la Nuit, Aveugles, Chinoises, Bohémiennes et toute espèce de travestissements. Tous ces costumes sont brodés d'or et d'argent. Un grand assortiment de masques, costumes et dominos, genre Beautiou.

—Mme ALABAU se charge de tous les ordres de Broderies en or et en argent

Broderies en or et en argent

Lames, Bouillons et soie.

Un grand assortiment de perruques, fausses barbes de toute espèce

Elle vient de recevoir nos costumes chez Mme ALABAU, rue Conti, 91, vous en serez satisfait, car c'est la qu'il se trouve le meilleur goût. Tout ce qui se trouve en nouveauté, vous le trouverez chez Mme ALABAU, rue Conti, 91.

On trouvera aussi les ordres de Mme ALABAU, rue Conti, 91, vous en serez satisfait, car c'est la qu'il se trouve le meilleur goût. Tout ce qui se trouve en nouveauté, vous le trouverez chez Mme ALABAU, rue Conti, 91.

Mme ALABAU se charge de tous les ordres de Broderies en or et en argent

Lames, Bouillons et soie.

Un grand assortiment de perruques, fausses barbes de toute espèce

Elle vient de recevoir nos costumes chez Mme ALABAU, rue Conti, 91, vous en serez satisfait, car c'est la qu'il se trouve le meilleur goût. Tout ce qui se trouve en nouveauté, vous le trouverez chez Mme ALABAU, rue Conti, 91.

On trouvera aussi les ordres de Mme ALABAU, rue Conti, 91, vous en serez satisfait, car c'est la qu'il se trouve le meilleur goût. Tout ce qui se trouve en nouveauté, vous le trouverez chez Mme ALABAU, rue Conti, 91.

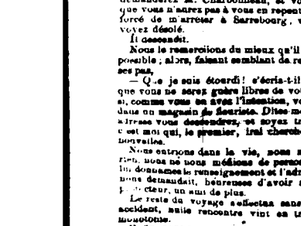

Bal masqué.

Madame GROUX

Etablie à la Nouvelle Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti.

(Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands goûts.

PRIX MODERES.

Mme Groux, 93, rue de Conti, lr. rez maisonette venant de la rue Dauphine.

19 janv—2m 3pa

COUTEAUX A TABAC.

J. TRICHARD,

22 ..... Rue d'Orleans. ..... 22.

Fabricant de COUTEAUX à hacher et à trancher le PERRIQUE

Lancettes, BEQUILLES pour grandes personnes et enfans. Réparations MEUBLES, fait les ouvrages de MENUISERIE, &c. 6 fév—1m

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(*Fabrique de Tuile des Tropiques*),

Marchand de Charbon, d'Charbon de Bois, Cokes, Sable de Rivière et Sable de Fonderie.

RUE BIENVILLE, No. 224,

Coin Marais, Nile-Orléans

LES ordres seront exécutés plus vite et plus bas et dans la Bottle 35 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de chêts pour comptoirs à vendre par petits morceaux ou en bloc, sans aucun collagnation. A vendre également, un fort ; de 8 pieds jaune pour placards et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
rue Carondelet No 184.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MEEZ,

Moulin à rabotage et fabrique de bois de construction.

Au coin des rues Tremoulet et Bayou Sauvage, Vieux Bassin.

Il Bois préparé et brut, des chassis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont vendus aux plus bas prix. 18mai—1an

Les ordres d'expédition seront exécutés avec attention ponctuelle

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. Février 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

.....ou cas de décès ou de disparition, les ayants droits ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

Aureman Auguste	Lacassagne Laurent
	Landreau Celestin
Betsons (sa gruffier)	Lunaid Jean
	Lut Frédéric
Candevaux Maurice	Lautrent Emile
Caverla Gui Isaac	Listig E
Cassette Justin	Lachin
Crouzillac P J	Landerwatch Catherine
Cerrel Jean	Landerwatch Antoine
Canbel Maurice	Lourmade Philippe
Devaivasser Francois	M
Douce Bernard	Maisse François
Delaisse Charles	Mouton
Ducasse François	Nord Hélène Mlle
Demarest Josephine	O
Drabel Charles	Oul Jean
Doloso Louis	P
	Parent Alexandre
Ebert Alexandre	R
Eichmann Jacques	Rohr (les Frères) Charles
F	Joseph et Laurent
Fabre Mme (née Elisabeth (Mouton)	Roche Jean Augte
Forlot Antoine	Ruffier Blanche
G	Rabourdin Charles
Germain Nicolas	Remondjolet
	Roederdorff Louis
Hoffmann Jean	Rash Nicolas
	S
Jorel Antoine	Salva Hélène
K	Sommer Mme (née Barbe Louise)
Koch Jean	Tosso Stephanie Mme
Karschowsky Mme (née de Bonnes)	

Succession de HENRI S. HALL—No 27,352.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pourquoi le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'ROURKE,
14 fév—14,18,22 Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

GUSTAVE MILTENBERGER vs JULES HUANT

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans,—No. 24,619.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 26 février 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous :

Le fonds de commerce d'un restaurant, situé à l'angle des rues Dumaine et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—16 18 21,26

F. F. DUCONGE vs SIGISMUND RUNKEL.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,940—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Huit terrains situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Solide le, Bagatelle et Prospect, désignés sous les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf et Onze dans l'ilet numéro Vingt-deux du plan de Mr. Bernard, dont ces terrains forment partie, Bruni, arpenteur, daté du 3 mai 1849 et déposé sous le Notariat du Livre de Plan No 8, au Cabinet de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville.

Les Nos. Trois, Quatre, Cinq, Six et Sept sont contigus, ont chacun vingt-cinq (25) pieds de front sur quarante (40) pieds de profondeur, et se bornent entre eux et mesurent vingt-six pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue St-Antoine sur cent dix pieds trois pouces et trois lignes de profondeur, et le Numéro Huit sont contigus, mesure trente pieds de face à la rue Solidelle sur cent soixante pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur. Et le No Onze est séparé du No Neuf par un espace de trente pieds de front sur cent dix pieds de profondeur, et le No Neuf est contigu à la rue Solidelle, et mesure trente pieds de front sur cent soixante pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, constatant sur une maison en briques à deux étages, couverte en tuiles, avec galerie, hangar, cuisine, etc.

Ce bien est vendu sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Les deux premiers lots de terre, ayant chacun vingt-deux (22) pieds de front sur quarante (40) pieds de profondeur, et mesurant, mesure américaine, chacun vingt-sept (27) pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, et le troisième lot de trente pieds de front, sur cent soixante pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, et le Nord-Est de ces lots sont bornés par la ligne de séparation des Troisième et Quatrième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain Terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune (et Bayonne, déjà par la commune, à la rue de Bayonne.

Le No Trente mesure vingt-six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Philippa, et trente pieds deux pouces et deux lignes de profondeur et face sur une allée courant de la rue Bayonne à la rue Baronne, quatre-vingt pieds dix pouces de profondeur, et le Nord-Est de ces lots sont bornés par la ligne de séparation des Premier et Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine et Orléans, et mesurant, mesure américaine, vingt-sept (27) pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, et le Nord-Est de ce lot est borné par la ligne de séparation de la charte de la dite Bourgade, et la bande du prix d'adjudication, et mesure, mesure américaine, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux lots de terre situés dans l'arrière du bureau situé au rez-de-chaussée de la bâtisse No 63 rue Carondelet, dans le Premier District de la ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

15 fév—15 18 21 23 25

EMILE TUREAUD Jr. vs ELLIOTT & CO.

QUATRIEME Cour de District de la Nile-Orléans.—No 20,268—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 26 février 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous :

Le fonds de commerce d'un restaurant, situé au rez-de-chaussée de la bâtisse No 63 rue Carondelet, dans le Premier District de la ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 fév—15 18 21 23 25

H. N. JENKINS vs ses créanciers.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nile Orléans—No 19,248—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de Première Instance du District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de :

Plusieurs billes, billots et comptes créés par l'insolvable à ses créanciers, et dont le détail est en ville de la Cour susdite.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 fév—11,14,18 20,24

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph Stinson, la dame Stinson, curatrice.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 5,111—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Bienville, Baronne, Julie et Philippa, mesurant chacun vingt-cinq pieds de front sur cent pieds de profondeur, et le Nord-Est de ces lots sont bornés par la ligne de séparation des Premier et Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de Lafayette, Tremoulet, Carondelet et Baronne, mesurant chacun vingt-cinq pieds de front sur cent pieds de profondeur, et le Nord-Est de ces lots sont bornés par la ligne de séparation des Premier et Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, couverte en tuiles, avec galerie, hangar, cuisine, etc.

Ce bien sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Un certain lot de terre, ayant trente (30) pieds de front sur quarante (40) pieds de profondeur, et mesurant, mesure américaine, chacun vingt-sept (27) pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, et le Nord-Est de ce lot est borné par la ligne de séparation des Troisième et Quatrième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune (et Bayonne, déjà par la commune, à la rue de Bayonne.

Le No Trente mesure vingt-six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Philippa, et trente pieds deux pouces et deux lignes de profondeur et face sur une allée courant de la rue Bayonne à la rue Baronne, quatre-vingt pieds dix pouces de profondeur, et le Nord-Est de ces lots sont bornés par la ligne de séparation des Premier et Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine et Orléans, et mesurant, mesure américaine, vingt-sept (27) pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, et le Nord-Est de ce lot est borné par la ligne de séparation de la charte de la dite Bourgade, et la bande du prix d'adjudication, et mesure, mesure américaine, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux lots de terre situés dans l'arrière du bureau situé au rez-de-chaussée de la bâtisse No 63 rue Carondelet, dans le Premier District de la ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 fév—15 18 21 23 25

VENTES JUDICIAIRES.

Olier Atwater & Co vs Jon H. Green.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,217.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le fonds de commerce d'un restaurant, situé à l'angle des rues Dumaine et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 fév—7 11 14 16 18

LA BANQUE D'AMERIQUE vs JAMES PETERSON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 13,261—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Une maison en ruines et sa chaise.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 fév—28—mars 7,14,21

Robert P. Smith vs. W. N. Rogers.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24,212.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze de mars 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain Terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Philippa et du Cirque, et désigné sous le numéro Quatre-vingt-douze du plan de Jourdan, dit-devant arpenteur, daté du 20 janvier 1836.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, couverte en tuiles, avec galerie, cuisine, etc.

Ce bien sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Deux certains lots de terre ci-devant, du 22 mai 1866, ayant chacun vingt-deux (22) pieds de front sur quarante (40) pieds de profondeur, et mesurant, mesure américaine, chacun vingt-sept (27) pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, et le Nord-Est de ces lots sont bornés par la ligne de séparation des Premier et Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, couverte en tuiles, avec galerie, hangar, cuisine, etc.

Ce bien sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans l'ilet borné